



## DELIBERATION N° 2019-05

### Harmonisation du reste à charge dans le cadre de travaux PPRE

#### Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 18 mars 2019, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres présents comptant pour le quorum : 25

Nombre de pouvoirs : 3

#### Présents pour le quorum : 25

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	Mme BRETTE Ophélie	Suppléante
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Bréchamps	CC des Portes Euréliennes	Mme RONNEL Chantal	Suppléante
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Cherisy	CA du Pays de Dreux	Mme POULAIN Josée	Suppléante
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Ezy-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	Mme DUVAL Dominique	Titulaire
Garences-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. MAIGNAN Michel	Suppléant
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. VERDIER Jean-François	Suppléant
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOËGEL Chantal	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ROMANO Antonio	Titulaire
Soulares	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Tréon	CA du Pays de Dreux	M. GOALES André	Suppléant
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire

#### Pouvoirs : 3

- De Mme GRUPPER-GERSET Françoise, titulaire de Boncourt (CA du Pays de Dreux)  
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire de Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)
- De M. MAISONS Patrick, titulaire d'Ivry-la-Bataille (CA du Pays de Dreux)  
A M. ROY Raymond, titulaire de La Chaussée d'Ivry (CA du Pays de Dreux)
- De M. MAUFRAIS Aurélien, titulaire de Rouvres (CA du Pays de Dreux)  
A Mme PATUREL Cathy, titulaire d'Oulins (CA du Pays de Dreux)

**Absents excusés : 7**

Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	M. CLERC Jean-Louis	Suppléant
Luray	CA du Pays de Dreux	M. FILLON Alain	Titulaire
Rouvres	CA du Pays de Dreux	M. BARLY Christophe	Suppléant
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Éric	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	M. GEFFROY Jacques	Suppléant

**Egalement présents : 5**

Garennnes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. RONGRAIS Patrick	Suppléant
Montreuil	CA du Pays de Dreux	M. MARINIER Serge	Suppléant
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. JACQUEMIN Gérard	Suppléant
Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ALBERT Christian	Suppléant

**Monsieur Patrick MOUCHARD** est nommé secrétaire de séance.

Au sein des 4 syndicats dissous, la politique à l'égard de la facturation aux propriétaires, publics ou privés, du reste à charge des travaux du PPRE, après subventions, différait.

Ainsi, le SIVB prenait à sa charge les 100 % restants, se substituant ainsi en totalité aux propriétaires riverains pour les travaux PPRE.

Le SICME avait adopté une position intermédiaire, consistant à facturer 50 % du reste à charge, le syndicat assumant les autres 50 %.

Le SIRE1 avait pris le parti de refacturer l'intégralité du reste à charge.

Quant au SIBV, il n'avait pas de PPRE sur son secteur.

Au vu de ces disparités, il convient désormais d'adopter une politique harmonisée sur l'ensemble du territoire du SBV4R, notamment avec le nouveau PPRE sur lequel le SBV4R est appelé à travailler.

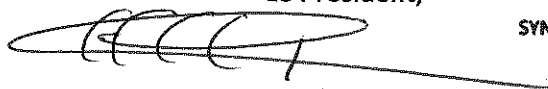
Le Président propose de refacturer 50 % du reste à charge aux propriétaires riverains, publics ou privés, concernés par des travaux PPRE. Ainsi, si la subvention obtenue s'élève à 80 % du montant des travaux, le reste à charge pour les propriétaires s'établira à 10 %, les 10 % restants étant pris sur le budget du syndicat.

Le Président précise que des conventions antérieures, passées entre syndicats et propriétaires avant la fusion, fixent de façon contractuelle les conditions financières alors en vigueur et ne peuvent être modifiées : les restes à charge initialement prévus s'appliqueront donc pour ces travaux décidés avant la fusion du SBV4R.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (6 abstentions et 22 voix pour), décide :**

- **D'harmoniser** les futures pratiques et conditions financières en matière de PPRE sur son territoire,
- **D'adopter** la répartition 50 % / 50 % pour le reste à charge des PPRE, entre les riverains (publics et privés) et le SBV4R.

Le Président,



André COCHELIN

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

*Document rendu exécutoire*

*Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 02 Avril 2019*

*Le Président,*



*André COCHELIN*

<p>ARRIVE LE :</p> <p>- 2 AVR. 2019</p> <p>SOUS-PREFECTURE DE DREUX</p>
---